

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [amelie-beaudoin-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/477492185e0062303750bf96>

Date d'obtention : 2026-02-25 23:54:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens l'importance de devoir agir rapidement auprès des victimes et des personnes impliquées afin de pouvoir récolter les informations nécessaires pour protéger la victime. Il est de notre devoir de personnel scolaire de respecter l'intégrité de la victime, tout en suivant la procédure Sexto pour mettre fin à la propagation des images et aux actes criminels commis.

Je retiens aussi les différentes étapes à suivre ainsi que les spécificités selon l'intention de l'instigateur, qui change alors notre fonction d'intervenir avec ceux-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

N'ayant jamais été en contact avec un.e jeune ayant envoyé ou reçu des photos explicites, cette formation va me servir à me préparer à l'éventualité d'un tel événement. Je me sens plus outillée et prête à faire face à une telle situation. Dans le passé, quand on me posait des questions sur les conséquences possibles d'envoyer des Sexto, j'en avais une conception un peu floue. Maintenant, je sais que j'ai les bonnes connaissances et peut expliquer adéquatement aux adolescent.es lors de mes interventions ces répercussions et ce que le personnel de l'école est mandaté de faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir faire attention à ne pas demander à regarder le matériel de pornographie juvénile, constituant un acte criminel. Si besoin, je vais aussi devoir saisir le téléphone. Je crois que le plus important sera de garder une attitude bienveillante envers ces victimes et adolescent.es qui ont surtout besoin de support et d'éducation sur le sujet, afin de les protéger et gagner des connaissances qui les amèneront à ne pas récidiver.